



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

DELIBERATION N° 3 (DCM-20240215-3)

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 17
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 9 février 2024

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, L. GUYONNIE, J. DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, JP ALPHA, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, M. BECRET, MA THEBAUD, H. ETCHENIQUE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Madame Marie-Josée ROQUES
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Monsieur Alain DARTIGUES
Mme Catherine DUFOUR donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M Jonathan DARRIGADE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M José DOS SANTOS
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M Gilles LASSABE
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Madame Laurence GUYONNIE
Mme Simone PUYO donne pouvoir à M Jean-Marie GUTIERREZ
M Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Marie-Josée ROQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de sa politique d'aide aux communes, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) a adopté, par délibération du 4 mars 2023, un dispositif d'attribution de fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, sur la période 2023-2026.

Ces fonds de concours se répartissent en deux enveloppes, aux modalités distinctes :

- une première enveloppe répartie de façon égalitaire entre les 158 communes du Pays Basque, soit un forfait de 30 000 € par commune. Cette enveloppe (« forfait communal ») doit permettre de renforcer la capacité d'investissement des communes, notamment en matière de rénovation énergétique pour faire face aux dépenses croissantes de fonctionnement de certains bâtiments publics ;
- une seconde enveloppe (« enveloppe du pôle ») visant à encourager les projets communaux répondant prioritairement aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction de l'empreinte environnementale, en cohérence avec les engagements de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Objet :
**Construction de
2 courts de
tennis –
Demande de
fonds de
concours auprès
de la CAPB**

Monsieur le Maire propose de solliciter au titre de la 1^{ère} enveloppe dite « forfait communal » un fonds de concours de 30 000 € au titre de la construction des 2 courts de tennis dont le coût estimatif s'élève à 246 331 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

- Sollicite un fonds de concours de 30 000 € au titre de l'enveloppe dite « forfait communale » au titre de la construction des 2 courts de tennis dont le coût estimatif est de 246 331 € HT ;
- Dit que le montant sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par la Commune ;
- Charge Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 16 février 2024
Le Maire,**

